

# La profonde correction du délinquant dans la régénérée société chrétienne : utopie et droit pénal dans la pensée de Tancredi Canonico

PAR IDA FERRERO

Ma contribution est centrée sur le travail du professeur turinois de droit pénal Tancredi Canonico, vécu dans la seconde moitié de 19eme siècle, qui a consacré une grande partie de son travail scientifique à la fonction de la peine dans la société de son temps. Il avait l'idée que le but de l'action punitive ne devrait pas être la « vengeance cruelle » mais la « profonde correction du délinquant »<sup>1</sup>. Les théories du professeur turinois étaient basées sur l'idée, influencée par la pensée du mystique polonais Andrea Towianski que le Christianisme devait avoir une place entre les lois pénales, comme dans toute autre partie de la vie sociale et des institutions, et qu'ainsi elle poussait les juristes et les législateurs dans la recherche des moyens nécessaires à faire répondre le système de la justice pénale aux besoins « du droit, de la société et du délinquant »<sup>2</sup>.

Towianski, qui était également juriste et qui avait pratiqué comme magistrat en Pologne, voyait dans l'histoire du monde la manifestation d'une « œuvre de Dieu », qui visait la réalisation de la Parole Divine, et qui aurait dû être mise en œuvre par les individus en première instance, et, dans un second moment, par les ordres religieux, par les nations et par les églises, afin que la prière et l'action, la religion et la politique deviennent une seule chose<sup>3</sup>. Comme Canonico affirmait, on aurait dû être attiré par l'essence du christianisme pour résoudre non seulement les difficultés qui rencontraient chaque individu, mais aussi les problèmes sociaux et politiques

Canonico espérait que, avec le Risorgimento italien, il serait arrivé « le temps dans lequel l'Evangile et la politique ne seraient plus deux mondes séparés et distincts et la Patrie et le

---

<sup>1</sup> A. BEGEY, *Tancredi Canonico nelle Sue Relazioni con Andrea Towianski: Conferenza tenuta il 30 gennaio 1910 in Firenze*, Torino 1910, p. 20, « Canonico ci insegnava che il diritto della società alla riparazione significa non già che esso competa alla società umana come retribuzione assoluta e adeguata all'intrinseca gravità delle azioni, ma piuttosto indica che la giustizia violata reclama all'umana coscienza ed esige soddisfazione »

<sup>2</sup> T. CANONICO, *Lezione preliminare al corso elementare di diritto penale per l'anno scolastico 1861-1862*, Torino 1862, pp. 11-12.

<sup>3</sup> A. BEGEY, *Tancredi Canonico nelle sue relazioni con Andrea Towianski*, Milano-Torino-Roma 1912, p. 16.

christianisme se seraient réunis inséparablement » mais ses vœux ne s'étaient pas réalisés<sup>4</sup>. En effet, il craignait que ses contemporains soient divisés entre ceux qui aspiraient au changement politique sans s'intéresser à la sphère religieuse et ceux qui, au nom de Dieu, condamnaient toute volonté de régénération de la politique. Canonico indiquait dans la pensée de Towianski une solution aux problèmes sociaux, politiques et spirituels.

Selon Canonico avec la naissance du Christianisme la peine avait commencé à devenir la pénitence. Cette transformation féconde s'était élaborée pendant de longs siècles au sein de l'humanité et elle avait produit, peu à peu, des transformations correspondantes dans plusieurs manifestations de la vie sociale. Son approche en tant que pénaliste a été fortement influencé par la pensée religieuse, tellement qu'il sentait qu'il y avait un véritable devoir de corriger le « frère coupable », en « le pliant à la pensée de Dieu »<sup>5</sup>.

Canonico estimait que les représentants de l'école positive avaient tort lorsqu'ils supposaient que l'étude des « faits physiologiques et psychologiques » conduisait à considérer le crime comme « le produit exclusif et fatal de ces faits »; au contraire, sa foi religieuse le poussait à exalter la liberté de choix de l'homme et à s'efforcer d'indiquer les outils nécessaires à l'exercice de « cette faculté de choisir qui ne devrait jamais se porter que sur le bien, pour se conformer au plan divin »<sup>6</sup>.

La conviction de l'importance de considérer le délinquant comme une personne, avec un égard influencé par la foi chrétienne, l'a accompagné tout au long de sa vie. En effet, en 1891, Canonico a tenu à souligner que cette vision était également partagée au niveau européen, en rappelant les mots de Petersen, directeur d'une prison en Norvège, qui affirmait que chaque homme porterait en lui les mêmes germes qui auraient pu conduire à des actes criminels, mais « seulement l'éducation, la religion, l'amour du bien, la lutte contre moi-même ont empêché ces germes de se développer et de produire leurs mauvais fruits »<sup>7</sup>.

Un reflet de l'importance attribuée à la personnalité du prisonnier est représentée par la réflexion sur la nécessité de personnaliser, autant que possible, l'application de la peine : il affirmait en effet que « pour moi, le nœud de la difficulté est toujours dans l'individualiser,

---

<sup>4</sup> T. CANONICO, *I tempi attuali e la missione di Andrea Towianski. Lettura fatta il 20 marzo 1866 da Tancredi Canonico*, Torino 1866, p. 10.

<sup>5</sup> A. BEGEY, *Tancredi Canonico nelle Sue Relazioni con Andrea Towianski: Conferenza tenuta il 30 gennaio 1910 in Firenze*, Torino 1910, p. 20.

<sup>6</sup> T. CANONICO, *Il delitto e la libertà del volere*, Torino 1875, p. 53.

<sup>7</sup> T. CANONICO., *La réforme pénitentiaire : conférence donnée à Saint-Pétersbourg par Tancredi Canonico délégué officiel au congrès pénitentiaire international*, Roma, 1891, p. 19.

dans la mesure du possible, l'application de la peine « et aussi comment le prisonnier terminée sa détention ne devait pas être négligé pour réduire le risque de récidive »<sup>8</sup>.

Le souci constant de Tancredi Canonico était d'offrir les instruments pour l'expiation de la peine, pour le repentir du coupable: dans une longue lettre à l'amis Canonico, Vincenzo Garelli soulignait également que le choix du placement des prisons devrait s'adapter à la nature des lieux et à la population concernés. À cet égard, il blâmait le fait que trop d'influence avait été exercée par les institutions criminelles en vigueur près d'autres peuples, sans tenir compte des différences sociales et économiques, sans s'inquiéter du « caractère individuel et national »<sup>9</sup>. Comme Canonico avait souligné à partir du début de ses études, son souci était de rendre la punition aussi individualisée que possible: ainsi, à côté des connaissances théoriques et pratiques d'autres systèmes européens, elle s'est manifestée une tendance à ne pas "reproduire" les institutions d'autres pays, en soulignant les tendances et les inclinations de la population locale. Cette idée reflétait une conviction partagée par beaucoup, selon laquelle aussi le système pénitentiaire aurait dû respecter les caractéristiques que la nature des lieux et les styles de vie donnent à une certaine population, afin de ne pas aggraver la punition<sup>10</sup>.

Tancredi Canonico opérait également une analogie entre ce qu'il indiquait comme les deux principaux systèmes pénitentiaires - celui qui fournissait la ségrégation absolue et celui qui fournissait l'alternance de la ségrégation au travail - avec les différentes formes de vie monastique. Il estimait également que, comme les moines bénédictins s'étaient consacrés à la culture de champs, des colonies pénales agricoles pouvaient également être envisagées. Selon lui, la différence entre l'institution monastique et l'institution pénitentiaire résidait uniquement dans le caractère volontaire et obligatoire de la soumission à la pénitence. D'autre part, la vie monastique avait pour but la « régénération et l'amélioration morale de l'individu », la prison comme but principal « la restauration de l'ordre et de la sécurité sociale ». Outre le rétablissement de la sécurité sociale, l'amélioration morale du prisonnier avait donc beaucoup d'importance : l'influence de ses convictions religieuses trouvait ainsi un champ d'application fertile<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> « Rivista di discipline carcerarie in relazione con l'antropologia, col diritto penale con la statistica, anno I », Firenze 1871, p. 239.

<sup>9</sup> Garelli V., *Lettere al cav. Avv. Tancredi Canonico, prof. di diritto penale nella Regia Università di Torino in Delle colonie di beneficenza e di pena. Lettere sull'arcipelago toscano per Vincenzo Garelli*, 1870, Torino, pp. 5- 120.

<sup>10</sup> Ivi, p. 12.

<sup>11</sup> T. CANONICO, *Introduzione allo studio del diritto penale. Del reato e della pena in genere. Memorie delle lezioni*, Torino 1872, pp. 362 ss.

Un aspect qui mérite une attention particulière est l'étude consacré par le professeur à la punition des mineurs, un aspect qui semblait très bien s'adapter à ses idées sur la punition comme une régénération chrétienne par l'éducation et le travail. Canonico avait publié le *'Considerazioni sui riformatori dei minorenni'*<sup>12</sup> en réponse à la question posée par la Commission pour la réforme des prisons sur la création de nouvelles institutions pour les jeunes. Tancredi Canonico croyait que, à la différence des prisons où - selon le principe de l'égalité de traitement - à tous les détenus on devait appliquer les mêmes règles, dans les maisons de corrections des mineurs il n'était pas nécessaire de mettre en œuvre un système unique, mais plutôt de systèmes différents fondés sur la liberté d'action dans l'application de la peine<sup>13</sup>.

Le professeur soulignait également que les maisons de correction devaient être distingués des organismes de bienfaisance, où il y avait des enfants accueillis orphelins ou avec des difficultés particulières : dans ce genre de structures les jeunes invités se sentaient humiliés parce que traités comme des jeunes délinquants. Ce aurait déterminé que "le fil qui les unissait à la population honnête" aurait été brisé.

Un intérêt particulier du professeur de Turin était précisément la possibilité de fonder quelques maisons de correction agricoles sur les îles italiennes : à ce type de destination, il pensait plus adaptés les jeunes de plus de seize ans et ceux qui semblaient avoir plus de difficultés à se repentir, en soulignant en nouveau l'importance de les retirer de ceux qui pourraient les corrompre<sup>14</sup>. Ce point de réflexion était particulièrement intéressant au niveau européen, comme le professeur français Desjardins l'avait mentionné dans le Bulletin de la Société générale des prisons. Il faut souligner comment Desjardins donnait une importance particulière à la thématique des « concessions de terrains, pouvant mener à l'acquisition de la propriété »<sup>15</sup>.

Celui-ci était l'aspect le plus novateur de la contribution de Tancredi Canonico, qui surprend même le lecteur contemporain : il croyait, en effet, que l'on pourrait penser à confier aux jeunes – à la fin de leur peine en prison - des terres, desquelles ils puissent acquérir la propriété. Ainsi ils pourraient se garantir de quoi manger et tout ça aurait fourni le meilleur outil contre une possible récidive grâce à la connaissance d'un travail et la capacité de le

---

<sup>12</sup> T. CANONICO, *Considerazioni sui riformatori dei minorenni in risposta al 1° dei quesiti posti a studio dalla Commissione per la riforma carceraria*, Torino 1872.

<sup>13</sup> Ivi, p. 8.

<sup>14</sup> Ivi, p. 18.

<sup>15</sup> A. DESJARDINS, *La Science pénale, d'après les écrits de M. Tancredi Canonico, conseiller à la Cour de cassation de Rome*, in "Bulletin de la Société général des prisons", vol. 3, 1879, Paris, p. 420.

réaliser de manière autonome. Dans le même sens allait l'idée de Canonico selon laquelle il était utile de donner quelques leçons préparatoire à la vie libre quand on s'approchait de la sortie du jeune : Canonico était au courant des problèmes que ces jeunes, inconscients du monde, allaient rencontrer et comme il était facile, de cette façon, de revenir au crime.

Ses croyances religieuses aussi l'avaient amené à se déclarer contraire à la peine de mort. L'action émendatrice de la peine, qui revêtait tant d'importance aux yeux du professeur, aurait été complètement annulée par une peine qui menait à la fin de la vie du condamné : il se demandait en fait, comment on pourrait considérer moral priver l'homme de la possibilité rédemptrice qui lui été offerte par Dieu, avec la continuation de sa vie terrestre, et comment il pouvait concilier le émendation du délinquant avec la peine de mort<sup>16</sup>.

L'attention aux besoins du délinquant, en premier lieu pour la sélection de la nature et la modulation de la condamnation, signifie que la conception de Canonico s'adaptait bien avec une vision, peut-être utopique, d'une société chrétienne régénérée grâce à ' "Le travail de Dieu" où les enseignements évangéliques avait également imprégné l'application de sanctions pénales.

Le message final de Tancredi Canonico, résultat de sa longue activité en tant que pénaliste, a montré la foi chrétienne comme un élément unificateur de la science criminelle au niveau européen. Il était nécessaire assurer une sanction personnelle mais le plus possible adaptée aux caractéristiques du caractère national et individuel, mais le but ultime poursuivi tant au niveau italien qu'européen était celui de

« Faire pénétrer jusque dans la partie la plus dégradée de la société l'action de ce principe supérieur à toute différence de nationalité, de coutumes, d'opinions, vers lequel tout cœur droit soupire : le rachat moral de l'homme et de l'humanité ! »<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> T. CANONICO, *Del reato e della pena in genere. Memorie delle lezioni*, Torino 1872, p. 461.

<sup>17</sup> T. CANONICO., *La réforme pénitentiaire : conférence donnée à Saint-Petersbourg*, cit., p. 23.